Portrait et analyse de la situation

Ces données ont été prises à l'aide du Baromètre.

	2022-2023 (21 mars)	Total 18-22	21-22	20-21	19-20	18-19
#Incidents total	928	1805	599	400	512	294
Blesser physiquement	51 (5%)	193 (11%)	48 (8%)	36	74	35
Bousculer, pousser et faire trébucher	126 (4%)	233 (13%)	69 (12%)	49	75	40
Refuser de travailler	25 (3%)	116 (6%)	36 (6%)	17	47	16
Utiliser un langage vulgaire	73 (8%)	118 (7%)	45 (8%)	22	33	18

Analyse de la situation par école à l'automne 2022

Notre-Dame	Problématique au niveau des habiletés sociales lors des temps non structurés	
St-François	Problématique au niveau du langage lors des temps non structurés (violence et connotation sexuelle)	
Henri-Bourassa	Problématique au niveau du langage lors des temps non structurés	
St-Gérard	Problématique au niveau des habiletés sociales lors des temps non structurés (maternelles 4 et 5 ans) Pas d'enjeu majeur au 3 ^e cycle	
St-Joseph	Problématique au niveau des récréations (conflits récurrents)	

Actions à prioriser selon chaque bâtiment Aux Quatre Vents

	Plan de leçon #1	Plan de leçon #2	Plan de leçon #3
Henri-Bourrassa	Vestiaire, corridor et escaliers (2 semaines)	Cour d'école Langage (1 mois)	Salle de classe
Notre-Dame	Tous les lieux : routines/transitions (environ 1 mois)	À déterminer selon la progression du plan #1	À déterminer selon la progression du plan #1
St-François	Cour d'école Émotions sur le jeu	Tous les lieux Langage respectueux	Vestiaire, corridor ou salle à dîner
St-Gérard	Aires de jeux Cour d'école	Salle à dîner	Toutes les salles de classe et gymnase
St-Joseph	Aires de jeux Cour d'école (6 semaines)	Toutes les salles de classe et gymnase (À partir du 20 février 2023)	Vestiaire, corridor et escaliers

Collaboration avec les parents

Modalités prévues pour informer les parents promptement dans le cas où leur enfant a été impliqué dans une situation de violence et d'intimidation et pour les informer des mesures prévues au plan et pour leur indiquer qu'il est possible de demander l'assistance de la personne du CSS désignée à cette fin.

- Les parents de la victime, de l'auteur des gestes (des témoins si nécessaire) sont informés par le biais d'un appel téléphonique lorsqu'une situation survient par la TES qui a évalué la situation;
- Des précisions sont données concernant les actions entreprises (dans le respect de la confidentialité);
- Les parents sont sollicités afin de faire partie de la solution;
- Des outils de référence sont proposés, au besoin;
- En cas de questionnements concernant les mesures prises par l'école ou s'ils ont besoin de soutien, les parents peuvent communiquer dans un premier temps avec la direction de leur école;
- Dans un deuxième temps, si les parents expriment une préoccupation concernant la gestion d'une situation de violence ou d'intimidation, ils peuvent compléter le formulaire de plainte disponible sur le site internet du CSSHL dans la section parents et élèves et ils peuvent contacter Étienne Chartrand, responsable du traitement des plaintes au Service du secrétariat général, des communications et du transport.

Actions à prendre à la suite d'un geste d'intimidation ou de violence

La direction transmet au directeur général, pour chaque plainte saisie, un rapport sommaire qui fait état de la nature des événements et du suivi donné.

À l'aide du logiciel Optania, la direction d'école transmet tous les signalements et les interventions liés à des situations de violence ou d'intimidation à Alexandre Marion, directeur général, afin de dresser un bilan annuel.

Mesures de soutien ou d'encadrement

Pour l'élève victime	Pour l'élève auteur	Pour les témoins
Niveau 1 (Mesures universelles)	Niveau 1 (Mesures universelles)	Niveau 1 (Mesures universelles)
 Évaluer la détresse de l'enfant; Assurer le climat de confiance pendant l'intervention; Avoir une écoute active de l'élève; Consigner les gestes et les paroles dans le baromètre des comportements; Informer l'élève qu'il y aura un suivi et mettre en place une mesure de protection, au besoin; Communiquer avec un adulte; Compléter un rapport dans Optania; Impliquer l'élève dans le processus d'intervention en lui mentionnant qu'il peut faire quelque chose pour que cela s'arrête : Affirme-toi calmement Reste avec des amis N'attend pas Si tu te sens en danger, parle immédiatement à un adulte. Niveau 2 (Mesures ciblées) 	 Faire une rencontre avec une personne ressource à l'école; Mentionner explicitement à l'élève les gestes attendus par l'école; Rappeler et appliquer le code de vie; Assurer un climat et un lien de confiance durant les interventions; Avoir une écoute active de l'élève afin d'obtenir sa version des faits; Signaler à l'élève qu'il a eu des actes d'intimidation ou de violence et que ces gestes sont inacceptables; Appliquer les conséquences de façon logique, toujours selon le code de vie de l'école et selon la gravité des gestes posés; Mesures réparatrices, si besoin; Consigner les gestes, paroles dans le baromètre des comportements; Communiquer avec les parents. Niveau 2 (Mesures ciblées)	 Accueillir l'élève chaleureusement; Prendre au sérieux les dénonciations; Offrir un temps pour exprimer ses émotions; Valoriser leurs interventions; Assurer la confidentialité à l'élève; Offrir du soutien et de l'aide, au besoin; Consigner les actes dénoncés avec le logiciel Optania. Amener le témoin à : Ne pas rester spectateur; Parler à la personne qui menace si elle se sent capable; Prendre la défense; Offrir son aide à la personne qui subit; Chercher de l'aide auprès d'un adulte; Signaler la situation en complétant un rapport Optania.
 Enseigner explicitement des comportements prosociaux; Communiquer avec le parent; Référer l'élève vers une personne ressource du milieu scolaire qui interviendra; 	 Enseigner explicitement des comportements prosociaux; Communiquer avec le parent; Maintenir le lien avec l'élève malgré les récidives; Impliquer l'élève dans la recherche de solution; 	

-	Prévoir un plan d'action, au
	besoin.

- Amener l'élève à réparer les torts causés
- Planifier une rencontre élève/parent/intervenant;
- Faire un contrat de comportement.

Niveau 3 (Mesures dirigées)

parents;

Offrir une mesure d'accompagnement, d'aide et de soutien à la victime et aux

- Référer à des ressources externes (psychologue, médecin);
- Référer à des services externes (policiers, DPJ, CISSS).

Niveau 3 (Mesures dirigées)

- Offrir une mesure d'accompagnement, d'aide et de soutien à l'auteur et aux parents;
- Référer à des ressources externes (psychologue, médecin);
- Référer à des services externes (policiers, DPJ, CISSS);
- Faire un plan d'intervention avec protocole lors du retour de suspension.

Suivi des signalements

Événements	Événements	Événements
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
 Le suivi sera fait par le titulaire ou l'intervenant témoin de la situation et cela avec l'aide du/de la TES, en rencontre individuelle; L'événement sera inscrit dans le baromètre des comportements; Une communication sera faite aux parents. 	 Le suivi sera fait par l'éducatrice spécialisée et /ou la responsable de l'école; L'événement sera inscrit dans le baromètre des comportements; La direction d'école sera informée dès que l'événement sera consigné dans le baromètre des comportements. 	 Le suivi sera fait avec la direction d'école auprès des parents, avec le soutien des membres du personnel témoins de la situation et de l'éducateur impliqué auprès de l'élève; Une demande d'aide sera faite auprès des partenaires; Un plan d'intervention sera également mis en place avec les parents et l'élève auteur de l'événement.